

■ **Fondation en faveur de l'Ecole Professionnelle suisse de Droguerie ou d'autres institutions de formation professionnelle de l'Association suisse des Droguistes**, à Neuchâtel, CH-645-0401187-7 (FOSC du 06.07.2005, p. 14). Bangerter Martin, jusqu'ici membre du conseil de fondation, demeure secrétaire, et continue à signer collectivement à deux, avec le président ou le vice-président. Günther Beat Friedrich, jusqu'ici directeur, continue à signer collectivement à deux, avec le président ou le vice-président.

Journal no 956 du 03.04.2006  
(03325440 / CH-645.0.401.187-7)